



SNESUP-FSU Nord Pas de Calais

Position sur le projet de Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche présenté par le Conseil régional

Le SNESUP académique a pris connaissance de l'architecture du futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche présenté dans un document de DMS Conseil dans les conseils d'administration des universités de l'académie par Mme Sandrine Rousseau, vice-présidente du Conseil Régional chargée de l'Enseignement Supérieur et de la recherche.

Le SNESUP déplore que le Conseil régional n'ait pas accordé aux organisations syndicales représentatives des personnels de l'ESR et des étudiants, lors de la constitution du comité de pilotage des Assises Pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur qu'il a organisées, la place de partenaires que justifiait leur rôle. Il remarque que la « gouvernance » envisagée pour la Conférence régionale de l'ESR reproduit, hélas, cette même exclusion.

Le PRES, même refondé, ne pourra au mieux représenter que des établissements et non les personnels, ni les étudiants, en raison de ses statuts contraints d'EPCS. Pour rappel, son conseil d'administration ne comprend qu'un seul représentant directement élu et ce, parmi les seuls personnels rattachés au PRES, et un seul représentant étudiant, choisi uniquement parmi les doctorants.

La consultation des personnels et usagers de l'ESR ne peut pas non plus être réglée par l'organisation annuelle d'une conférence telle qu'envisagé dans le projet de SRESR. En effet, sa composition non pérenne comme l'absence de représentation électorale la privent de légitimité en vue de réaliser un bilan des actions menées dans l'ESR en région, *a fortiori* d'en proposer. Au mieux, cette rencontre annuelle de type « assises » pourrait œuvrer à nouer un dialogue science-société par ailleurs utile.

Aussi, le SNESUP académique propose :

- que les organisations syndicales représentatives des personnels et des étudiants de l'ESR fassent partie à égalité du bureau élargi du SRESR,
- que soit intégré dans le schéma de gouvernance, un véritable conseil représentatif et légitime des acteurs de l'ESR. Il pourrait prendre la forme d'un Conseil Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sur un modèle inspiré de celui du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) dont la composition assure la représentation des personnels et des étudiants de l'ESR par des élus, et celle des chefs d'établissements et des forces politiques, économiques, sociales et culturelles. Ce CRESER serait une instance pérenne et représentative consultée pour les projets ayant trait à l'ESR en région et chargée de faire un bilan des actions menées dans ce domaine.

Par ailleurs, si le SNESUP considère comme un élément positif la volonté de mettre en place une concertation entre établissements, collectivités territoriales et représentants de l'État, il entend rappeler l'exigence de prendre en compte le caractère national des missions de l'ESR.

Il alerte sur le danger d'une régionalisation trop importante qui pèserait sur les orientations pédagogiques et scientifiques des établissements publics d'ESR, au détriment de la lisibilité internationale que le projet semble appeler de ses vœux. La mission de l'ESR ne saurait être réduite à la seule insertion professionnelle dans le tissu économique régional. De même, sa mission de recherche ne peut se résumer ni à la dimension technologique ou appliquée, ni au transfert des résultats scientifiques au profit des entreprises pour les besoins du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE). Si les collectivités territoriales souhaitent soutenir l'ESR, ce ne peut être qu'en l'aidant à assurer l'ensemble de ses missions sans exclusive.

Le SNESUP s'étonne que le projet de SRESR ne parvienne pas à s'extraire de la vision politique d'une recherche en termes « d'excellence » prônée par le gouvernement précédent, ou « d'économie de la connaissance » concurrentielle prônée par la Commission européenne, orthogonale aux principes fondamentaux d'organisation de la recherche (liberté de choix de leurs programmes par les chercheurs dans le cadre défini par le Parlement, coopération et émulation, soutien aux programmes audacieux indépendamment des résultats éventuellement attendus, soutien aux équipes et projets émergents, aux jeunes chercheurs, démocratie de fonctionnement des organismes et laboratoires, etc.), mais, au contraire, n'envisage que de promouvoir cette « excellence » par un soutien financier. Dans un contexte de restriction budgétaire, cette politique concurrentielle se paierait inmanquablement par un appauvrissement des champs disciplinaires tant sur le plan de la recherche que sur celui de l'enseignement.

Quant à la stagnation de l'accès à l'Enseignement Supérieur des bacheliers de la région, le SNESUP déplore que ne soit pas reposée la question du mode de recrutement des STS. Le problème de la poursuite d'études des bacheliers technologiques et professionnels ne sera pas résolu tant que l'on n'incitera pas les établissements du second degré (et sans doute les IUT) à intégrer prioritairement ces bacheliers en STS. L'intégration des bacheliers technologiques et professionnels à l'université correspond trop souvent à une orientation par défaut de ces étudiants refoulés par les filières sélectives technologiques. Les collectivités territoriales ont sur ce plan la compétence et les moyens d'agir.

Le SNESUP salue cependant la prise en compte de la vie étudiante via notamment la question du logement et considère qu'il s'agit là d'une compétence que les collectivités territoriales doivent exercer de façon coordonnée entre elles et avec l'Etat.

Le SNESUP attend une politique régionale respectueuse des missions de l'ensemble des acteurs de l'ESR dans l'objectif de développer la richesse d'enseignement et de recherche assurée par les établissements publics, seuls à même de garantir un accès aux connaissances scientifiques du plus grand nombre de nos concitoyens.

Lille, le 4 octobre 2012